



Lutte contre la prolifération des choucas des tours

La prolifération des choucas des tours cause d'importants dégâts dans les cultures et la plupart d'entre eux nichent dans les cheminées. La solution est de poser des grillages sur les cheminées.

La prolifération des choucas des tours cause d'importants dégâts aux cultures et leurs nids dans les cheminées peuvent présenter un risque pour la sécurité.

Cet oiseau est une espèce protégée : une dérogation préfectorale permet des prélèvements d'oiseaux dans les secteurs les plus concernés, opérations strictement encadrées par arrêté préfectoral.

Une des actions ralentissant le développement de cette espèce est la généralisation de la **pose de grillages sur les conduits de cheminées afin de diminuer le nombre de sites de reproduction.**

La pose de grillages évitent la formation de nids susceptibles d'empêcher l'évacuation satisfaisante des fumées et d'entraîner des risques sanitaires ou de départ d'incendie.

Merci aux personnes concernées qui mettront en place ces grilles à l'issue de l'actuelle période de nidification (septembre). Il est recommandé de faire appel à des professionnels (couvreurs ou poseurs de cheminée.)

En savoir plus : [préfecture du Finistère](http://prefecture.finistere.fr) ➔

Dernière mise à jour le : **13 décembre 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter